

Annexe n° 1. Calendrier 2015 de l'affectation après la 3^e

| Dates | Voie professionnelle | Voie générale et technologique |
|---|--|--|
| Premier tour | | |
| Du jeudi 21 mai à 8h au lundi 15 juin à 8h | Saisie dans AFFELNET des vœux et des décisions des conseils de classe (hors cas d'appel) par les établissements d'origine (avec modifications possibles jusqu'à la fin de la période) | |
| Mercredi 13 mai | Date limite de saisie des demandes d'internat de la réussite pour tous dans l'application en ligne sur le site académique, rubrique Internat | |
| Mardi 26 mai | Date limite de retour des dossiers papier pour les commissions pré-PAM | |
| Jeudi 11 juin | Date limite des commissions pré-PAM et non-PAM | |
| Vendredi 12 juin | Date limite de remontée des décisions des commissions non-PAM pour les établissements publics (à la DSDEN) | |
| <i>Mercredi 17 juin</i> | <i>Commissions d'appel 3^e</i> | |
| Jeudi 18 juin, de 8h à 13h | Réouverture d'AFFELNET pour saisie des vœux et des décisions par les établissements d'origine suite aux commissions d'appel | |
| Du jeudi 18 juin à 13h au vendredi 19 juin à 13h | Saisie des décisions provisoires concernant les candidatures traitées en commissions NON-PAM (par les établissements privés et les DSDEN) | |
| Vendredi 26 juin à 9h | Publication des résultats et communication aux responsables légaux, avec listes supplémentaires | Publication des résultats et communication aux responsables légaux |
| Vendredi 26 juin à 14h | Début des inscriptions des élèves affectés dans les établissements d'accueil publics | |
| | Second tour voie professionnelle | Voie générale et technologique |
| Du vendredi 26 juin à 14h au mardi 30 juin à 16h | Saisie des places vacantes dans l'application "Affichage des places vacantes" par les établissements d'accueil (<i>places non demandées au 1^{er} tour + places libérées par la non-inscription après épuisement des listes supplémentaires</i>) | Prise en charge des situations d'élèves sans affectation par la DSDEN du département d'origine |
| Du mercredi 1 ^{er} juillet à 9h au jeudi 2 juillet à 17h | Saisie des vœux des élèves par les établissements d'origine pour les élèves non affectés | |
| Vendredi 3 juillet après-midi | Publication des résultats du 2nd tour et communication aux responsables légaux ; avec listes supplémentaires | |
| Mercredi 8 juillet inclus | Date limite d'inscription des élèves affectés dans les <u>établissements d'accueil publics</u> Fin de validité des listes supplémentaires | |